

COMMUNE D'OUTARVILLE et communes associées d'Outarville

Plan Local d'Urbanisme

1

Rapport de Présentation

Projet Publié le :	
Approuvé le :	*
Projet arrêté le :	23 mai 2012
Prescrit le :	29 septembre 2003

DIDIER JOUSSET
architecte d.p.l.g urbaniste s.f.u

SOMMAIRE

Introduction

Présentation générale des communes associées
le bourg
les hameaux

1ère partie - Etat de lieux et de l'environnement

- 1)- Evolution démographique
- 2)- Le parc de logements
- 3)- l'activité économique
- 4)- Les équipements collectifs
- 5)- Voirie Circulation
- 6)- Le site et l'environnement

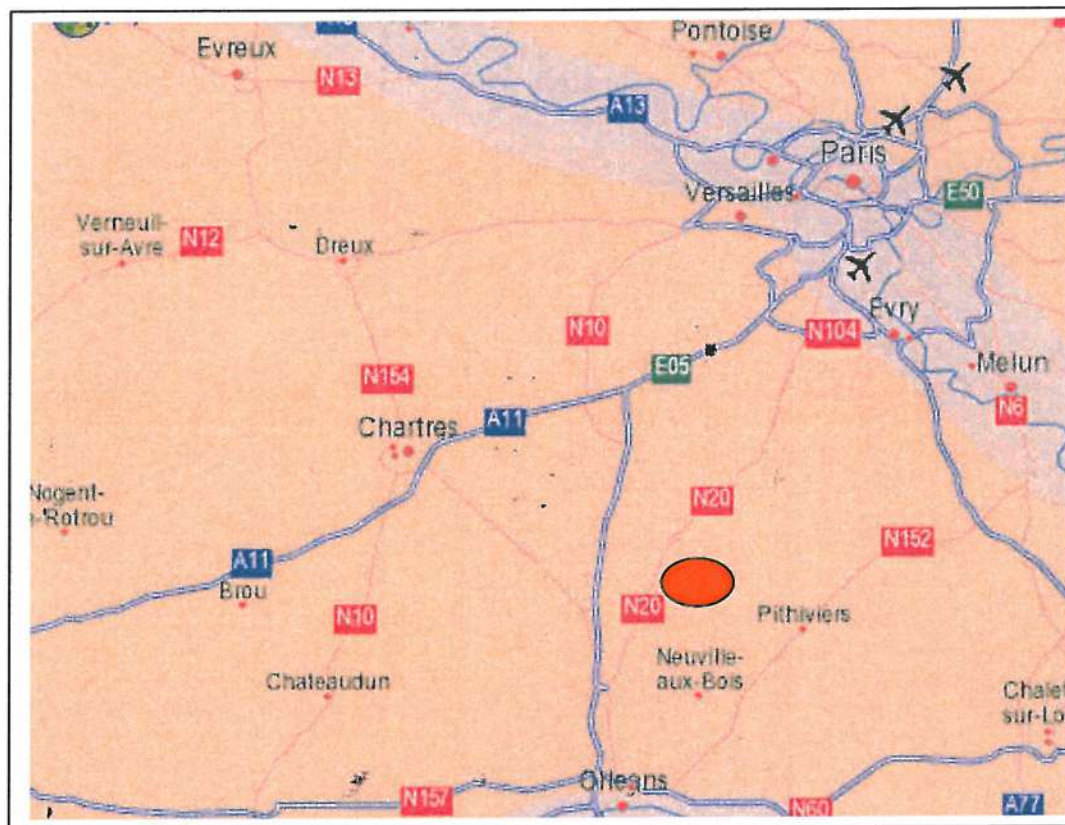
2 ème Partie - le Projet pour l'avenir

- les objectifs du PLU
- les enjeux fonciers
- les perspectives et les moyens d'une évolution maîtrisée
- consommation d'espaces naturels et forestiers

3 ème Partie – Cadre Réglementaire

- documents d'Urbanisme antérieurs
- compatibilité du PLU avec les Lois et Documents supra-communaux

PRESENTATION GENERALE



Les Communes Associées d'Outarville sont situées au Nord du département du Loiret à environ :

- 40 km au nord d'Orléans,
- 80 km au sud de Paris,
- 20 km à l'ouest de Pithiviers,

Cette limite du département marque aussi l'extrémité Nord/Est de la Beauce, qui s'étend sur un axe Blois/Etampes.

A grande échelle, le territoire d'Outarville reste assujéti à Orléans, puis à Pithiviers. Cette sous-préfecture a mis en place une politique de développement local grâce au Syndicat de Pays Beauce-Gâtinais qui englobe tout le nord du département dont fait partie intégrante Outarville

. Son territoire se déploie autour du bourg grâce aux 3 routes départementales qui le traversent : routes départementales 110, 134 et 222.

Cadre Général

Le territoire des Communes associées d'Outarville est situé sur ce haut de la plaine de Beauce.

Aucun cours d'eau ne le traverse, aucun espace boisé important n'y est présent, sans pour autant que les paysages ne soient infinis. Un hameau ou un boqueteau y arrête toujours le regard.

La quasi-totalité des espaces est vouée à l'agriculture, et notamment pour l'essentiel les cultures céréalières.

Bien que proche d'Orléans, préfecture de région dont elle dépend, le territoire subit l'influence des franges franciliennes. Cette influence se traduit notamment par un solde migratoire positif et une forte pression foncière, qui devraient progressivement et vraisemblablement s'accroître.

Description

Le territoire des Communes associées d'Outarville est bordé par des axes de circulations importants, sans qu'aucun de ceux-ci ne le traverse de façon significative .

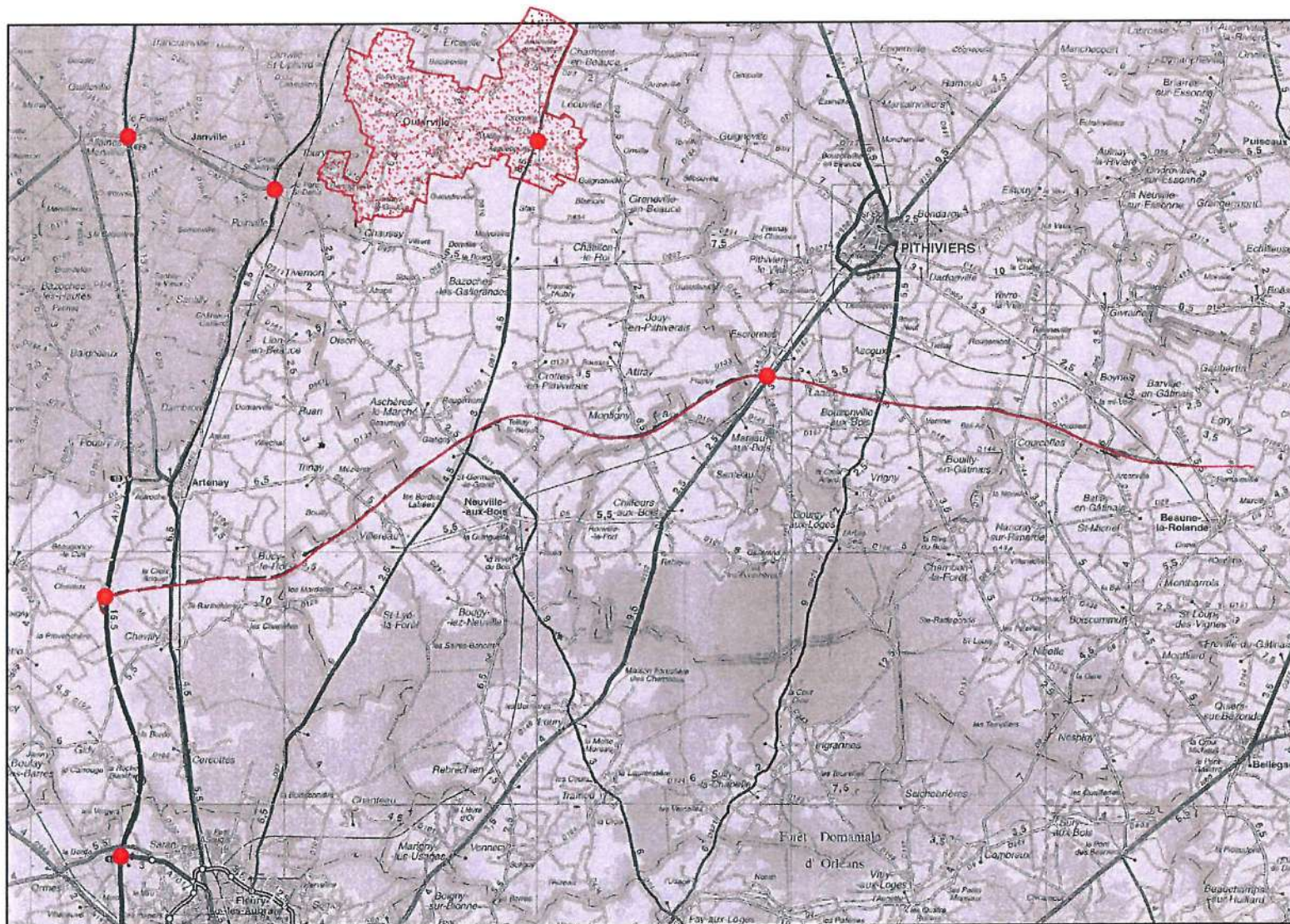
- le premier de ceux-ci est l'ancienne voie romaine d'Orléans à Etampes puis Paris qui borde le territoire sur le côté Est. Cette voie devenue D.97 traverse le village-rue de Acquebouille.

- à l'Ouest , la ligne SNCF Orléans/Paris, parallèle à la Nationale 20, n'est qu'à 5 kilomètres et entoure Toury.

- un peu plus à l'Ouest l'autoroute A10, avec sa sortie Allaines est à 10 km de Toury

Dans le sens Est /Ouest, les liaisons Angerville, Allainville Pithiviers par la D22 et Toury, Bazoches, Pithiviers par la D 927, préservent Outarville de flux de transit importants.

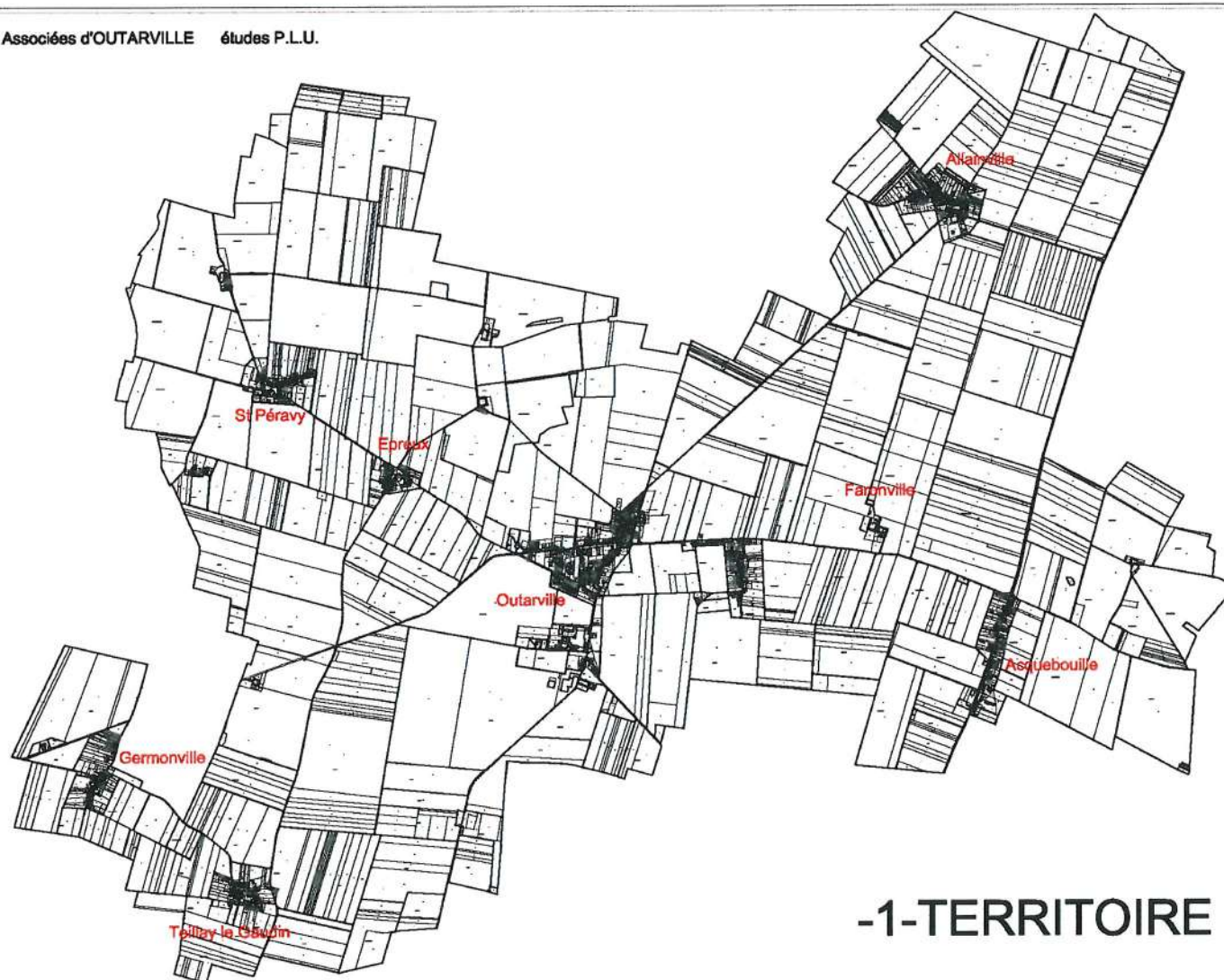
Le projet de voie A19 est finalisé pour 2009, avec sa sortie Escrennes représente un point important pour Outarville, sans les contraintes de proximité de cet équipement.



Les Communes Associées s'étendent sur 4 653 hectares répartis comme suit

- Outarville, 1 243 ha
- Allainville en Beauce 710 ha,
- Faronville / Acquebouille. 820 ha
- Saint – Pérvy – Epreux 1 200 ha
- Teillay- le- Gaudin / Germonville 680 ha.

Communes Associées d'OUTARVILLE études P.L.U.



-1-TERRITOIRE



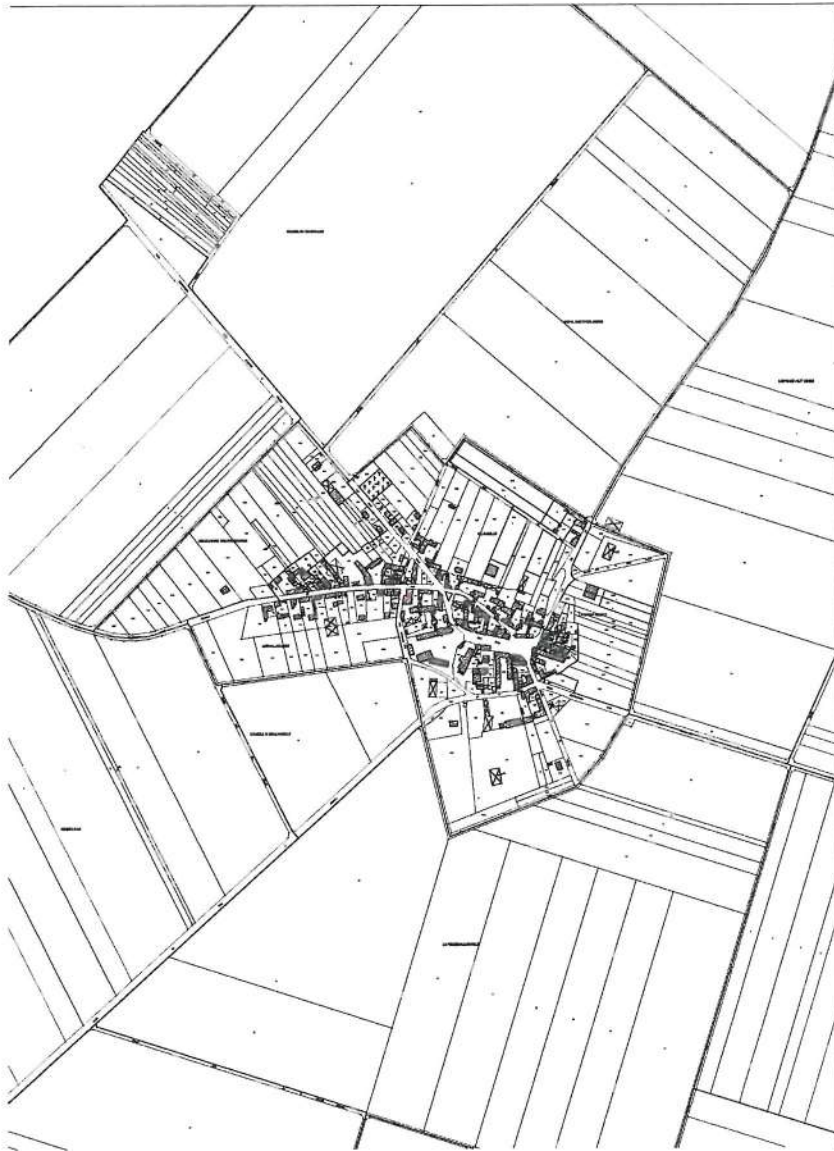
Outarville





Faronville Acquebouille





Allainville





Epreux



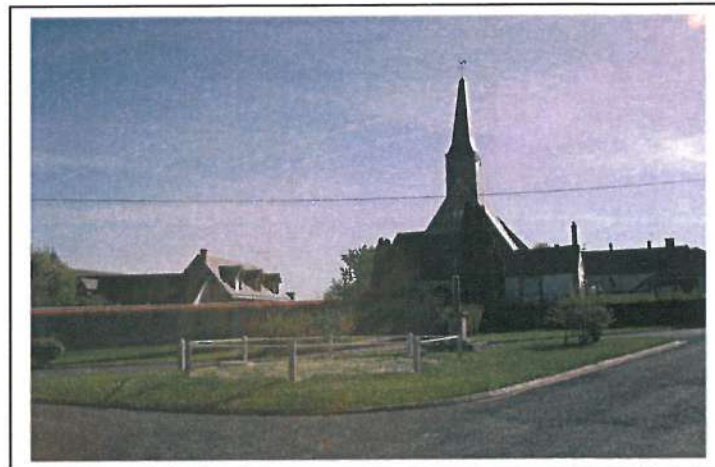


St Péravy





Teillay le Gaudin



1ère partie

- Etat de lieux et de l'environnement

1°)- Evolution démographique

I – La démographie de la commune :

Peuplement

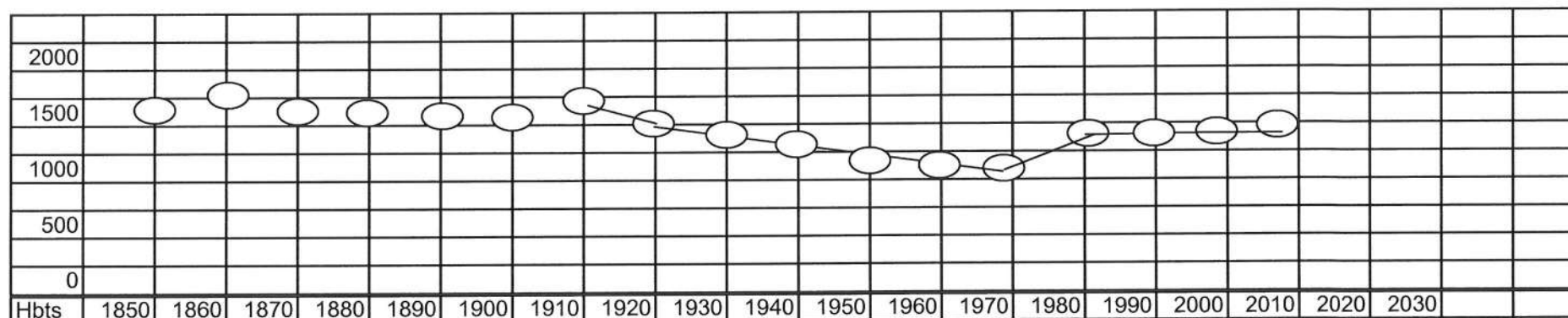
Lors du recensement effectué par l'INSEE en 1999, le territoire des Communes associées comptait une population de 1441 habitants. Malgré une perte de 70 habitants entre 1982 et 1990, la dernière décennie a apporté à la commune 136 personnes.

Cet accroissement est dû à un solde migratoire largement supérieur à la moyenne du département : + 1.01 % pour Outarville contre +0.28 % pour le Loiret.

Si l'on retrace l'évolution de la population de la commune beaucoup plus en amont, on remarque que celle-ci était relativement stable autour d'une moyenne de 1700 habitants en 1914 ; elle chute aux environs de 1500 au lendemain de la première guerre mondiale. Depuis la courbe de la population est régression constante jusqu'en 1968 (1147 habitants) et s'inverse à partir des années 70 jusqu'au chiffre de 1371 habitants au recensement de 1982. ce constat reflète assez bien la tendance démographique des communes rurales qui voient leur population décliner depuis le début du siècle au profit de celle des bourgs et villes environnants (mécanisation de l'agriculture, exode rurale...).

Au recensement de 1990 la population redescend à 1305 habitants, la mutation agricole en est la principale raison. Les villages et hameaux à vocation agricole essentiellement voient leur population d'agriculteur disparaître et les fermes se vider au profit de grandes exploitations qui augmentent de plus en plus leur surface exploitable.

Au recensement 2006 la population des communes associées d'Outarville était de 1459 habitants



Néanmoins à la même période la commune seule d'Outarville connaît une progression importante (+27% entre 1982 et 1990). L'installation d'une zone d'activités et d'une entreprise électro-chimique est sans doute en partie responsable de cette évolution. On constate alors que si le pôle dynamique s'agrandit en nombre de résident, les communes associées ont une population vieillissante et qui ne se renouvelle pas ou peu. Les petits villages ne se développent pas et certains se vident peu à peu.

	1975	1982	1990	1999
Allainville	154	145	123	123
Outarville	652	831	802	884
St Péruvy-Epreux	215	193	180	182

Evolution de la population sur trois communes entre 1975 et 1999 (source INSEE)

Parmi la population actuelle (1459 habitants), la part de la population de moins de 40 ans est importante, 734 personnes contre 709 personnes de 40 ans et plus.

La part des jeunes de moins de 19 ans est de 28%.

Si l'on observe l'évolution des naissances, celles-ci ont augmenté entre 1970 et 1990 (56%), mais elles stagnent aujourd'hui à 168 naissances depuis 1982 entre deux recensements.

Au regard de ces nombreux indices, on constate que les communes associées d'Outarville se trouvent dans une situation transitoire entre une période où la population eut une croissance certaine (arrivée d'une population jeune dans les zones pavillonnaire et les lotissements, apparition des HLM...), et aujourd'hui où la croissance se ralentit et se maintient (avec cependant un vieillissement de la population, et une stagnation des naissances ...).

Le nombre des ménages et leur taille sont globalement croissants et supérieurs aux indicateurs départementaux. Le département compte en moyenne 2.43 personnes par ménage, Outarville, 2.73. On trouve là une concrétisation probable de l'influence des franges franciliennes sur la commune. La population demeure cependant vieillissante, la part la plus importante des 20-59 ans avec 47.1 % de la population décline depuis 1982.

2)- Le parc de logements

En 1999, le nombre de logement recensé sur l'ensemble des communes associées est de 606 unités avec un taux de variation de 1,5% entre 1991 et 1999.

Il s'agit pour plus de la moitié de logements de 3 ou 4 pièces. 42.3 % des logements disposent d'au moins 5 pièces.

Toutefois, le parc de logements est ancien puisque plus de la moitié des résidences principales a été construite avant 1948 et que le tiers datent quant à lui d'avant 1915.

En 1998, 24 % de ces logements sont considérés comme inconfortables par la DGI. Ce taux est plus de deux fois supérieures à la moyenne départementale et il est essentiel pour la commune d'exploiter toutes les solutions afin d'aider à la rénovation des logements les plus anciens et de mettre en place une opération de renouvellement urbain.

De 1975 à 1999, 144 habitations ont été construites à Outarville au rythme de 4 logements supplémentaires par an ces dernières années. Sur les 606 logements que compte la commune, 462 sont des maisons individuelles, résidences principales, contre 41 logements dans un immeuble collectif.

Cependant la part des résidences secondaires est importante, notamment dans les hameaux et les communes associées ; à Allainville la part des résidences secondaires par rapport aux résidences principales était en 1982 de près de 30%. Il s'agit surtout de maisons anciennes restaurées.

En 1999, 36 logements étaient vacants. Compte tenu de la taille de la commune, ce chiffre s'inscrit dans la norme départementale avec un taux de 5.9 % (6.3 % pour le département) en très forte baisse.

Les résidences principales d'Outarville sont dans leur majorité occupé par leur propriétaire. Celles affectées à la location sont encore peu nombreuses, ce qui nuit à l'installation de jeunes ménages. Toutefois, les logements locatifs sociaux sont fortement présents pour une commune rurale : 64 unités (12.9 %).

Le territoire offre une diversité de logements, une mixité sociale comme l'influence la loi SRU. Néanmoins cette diversité est encore faible surtout en matière d'offre locative (24%) et surtout elle ne se retrouve que sur la commune d'Outarville et peu sur les autres communes.

3)- l'activité économique

					2009		2014		2020	
4.00	Equipement Commercial									
	4,1	Commerce alimentaire de proximité								
			boulangerie		<i>oui+ tournées</i>		<i>conservé</i>			
			boucherie	épicerie	<i>oui</i>		<i>mesures de conservation à prendre</i>			
			poissonnier		<i>ambulant le jeudi</i>					
			autres		<i>Café du nord</i>	<i>journaux</i>				
					<i>café du Loiret</i>	<i>tabac</i>				
	4.2	Commerce de distribution								
			centre principal		<i>0</i>					
			centre secondaire		<i>0</i>					
	4.3	Restaurants			<i>Allainville 1</i>					
	4.4	Hotellerie			<i>0</i>					
	4,5	Equipement commercial et services pour la personne								
			pharmacie		<i>oui 7 personnes</i>					
			coiffure		<i>oui-</i>	<i>conservé</i>				
			beauté		<i>0</i>					
			habillement		<i>0</i>					
	4,6	Services financiers et juridiques								
			banques		<i>1 CA + DAB</i>					
			notaires		<i>0</i>					
			avocats		<i>0</i>					
	4,7	Commerce et Services de biens								
			habitat		<i>0</i>					
			automobiles							

Situation économique et sociale

Toujours d'après le recensement de 1999, la population active comptait 604 individus, dont 45 chômeurs (7.5 %, ce qui est faible). Au 1^{er} Janvier 2001, 131 établissements assuraient la vie économique d'Outarville bien que 99 de ces établissements n'aient aucun salarié. Avec 48 % des parts d'activités, le secteur agricole est celui qui prédomine, les activités de services et d'éducation suivent avec chacune 10.5 % des activités.

La part des actifs résidant et travaillant sur le territoire de la commune est de 43%, ce qui est important. Cela s'explique en partie par l'activité agricole, mais surtout par la présence de l'usine électro - chimique qui emploie près d'une centaine de personnes.

Evolution de l'exploitation agricole

La reconversion de l'agriculture est évidente. Le nombre d'exploitation est passé de 127 en 1955 à 39 en 2000 pour une superficie agricole utilisée identique à savoir 4463 hectares pour une superficie du territoire communale égale à 4653 hectares.

La superficie moyenne utilisée par exploitation a triplé et l'élevage a totalement disparu au profit d'une agriculture extensive. Cette situation a pour conséquence une reconversion des bâtiments agricoles non adaptés au nouveau matériel agricole (apparition de hangars en tôle) et un abandon de nombreuses fermes et des bâtiments rattachés.

	1955	1970	1980	1988	2000
Nbre exploit	127	111	83	56	39
S ² moyenne	35 ha	48 ha	56 ha	77 ha	110 ha
SAU	4545 ha	4923 ha	4655 ha	4595 ha	4443 ha

Evolution des exploitations agricoles (sources : Agreste, Recensement 2000)

Autres activités

La société STECO POWER prend la première place des activités industrielles installées à Outarville. Son activité consiste en la fabrication de batteries électriques pour automobiles. Sa présence induit une surveillance et une étude environnementale afin d'évaluer la pollution engendrée par cette activité. Suite à une enquête publique effectuée en 1999, le POS a été révisé engendrant un périmètre inconstructible autour du site.

L'autre activité notable concerne FILPIC une entreprise de reliure employant 6 personnes. Sur le même site on retrouve aussi un menuisier, un garage de véhicules automobiles.

De nombreux corps de métiers et d'artisans sont présents : menuisier-ébéniste, maçon, entrepreneur paysagiste.

Pour les petits commerces on retrouve une boulangerie, une petite épicerie-boucherie, un restaurant, un café, une pharmacie et un salon de coiffure.

Se sont installés aussi à plein temps ou suivant un planning de passage : un dentiste, un cabinet d'infirmier, un orthophoniste.

4)- Les équipements collectifs

						2009		2014		2020	
1.00	Equipements Généraux										
	1.1	Administration municipale									
		services administratifs généraux				Mairie refaite 2009 mise aux normes					
						Communauté de communes intégrée				locaux autonomes	
		services techniques municipaux									
		syndicat d'initiative				municipal					
	1.2	Installations annexes de services techniques									
		abattoirs				0					
		ateliers municipaux				1 local 4 personnes					
		eau et assainissement				1 station outarville 700 EqH		1500 EqH			
						1 station StPéravy Epreux 300 EqH neuve					
		entretien voirie espaces plantés				services municipaux					
		enlèvement des ordures, garage usine				SITOMAP Pithiviers					
		pompes funèbres, garage magasin				0					
		chauffage urbain				0					
	1.3	Police Incendie									
		commissariat de police				0					
		service de secours contre l'incendie				centre secours 20 pompiers					
		avertisseurs				0					
	1.4	Services d'état									
		Gendarmerie				6 gendarmes (sur Neuville au bois et Chilleurs)					
		Direction des impôts									
		Recette perception				oui					
	1.5	PTT									
		bureau de poste principal				oui 1 à 2 personnes					
		central téléphonique									
		cabines téléphone public				1					
	1.6	Marchés public				marchand pizza ambulant le vendredi					

Les services publics sont aussi dispersés sur le territoire de la commune.

La Poste et le Trésor Public sont réunis près de l'église, la gendarmerie est sur l'avenue d'Arconville, ainsi que la mairie et le Centre de Secours et d'Incendie est face au groupe scolaire.

Des permanences sont aussi organisées dans les mairies de chaque commune associée : Faronville, Allainville en Beauce, Teillay-le-Gaudin, Saint-Péravy Epreux.

Ecoles et installations sportives

L'école publique maternelle composée de deux classes accueille cinquante-cinq enfants : quinze en petite section, vingt-et-un en moyenne section, dix-neuf en grande section.

L'école publique primaire est composée de trois classes accueille cent-cinq enfants : onze en CP, trente-et-un en CE1, onze en CE2, vingt-cinq en CM1, vingt-sept en CM2.

Un ramassage scolaire est organisé par autocar pour l'ensemble des communes associées. Les élèves du collège sont réunis à Bazoches-Les-Gallerandes, ceux du lycée à Pithiviers grâce au réseau de cars Ulys mis en place par le département.

La commune possède un terrain de football, deux courts de tennis et un bassin nautique d'initiation. Elle met aussi à disposition une salle polyvalente, une maison des jeunes et une bibliothèque. A ce sujet il faut remarquer que tous ces équipements ne sont pas centralisés et sont parfois vétustes.

Les services médico-sociaux sont nombreux :

Cabinet d'infirmiers, cabinet médical, dentiste, pharmacie, kinésithérapeute, orthophoniste, service ambulancier, service d'aide à domicile, maison de retraite, assistante sociale.

Le monde associatif est actif sur la commune :

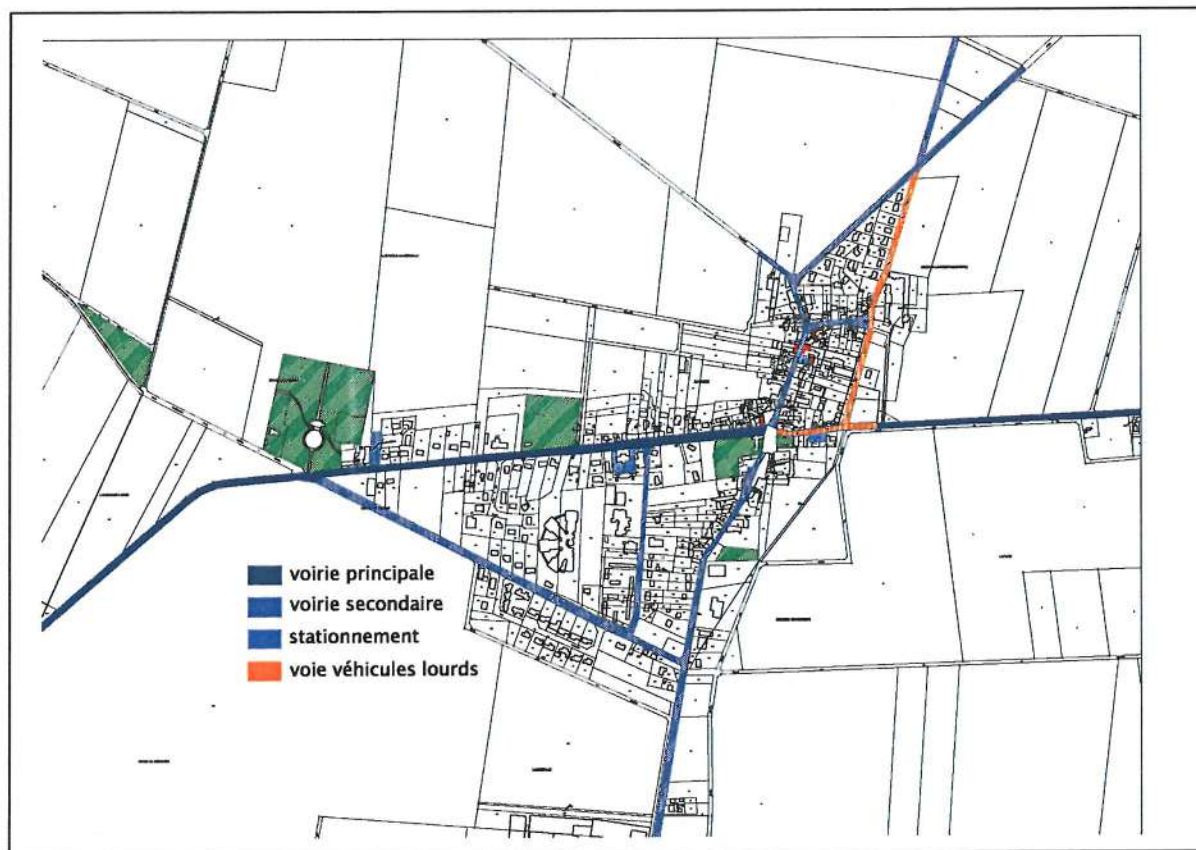
Musique d'Outarville, Sports et Loisirs, C.A.O, Tennis, Natation, CATM, Anciens combattant, Anciens, Sapeurs pompiers, Comité des fêtes, Familles rurales, ADMR, Associations des artisans et des commerçants, Groupement féminin de développement agricole, Société de chasse d'Outarville, Maison des jeunes.

[illegible]

5)- Voirie Circulation

grille d'équipement

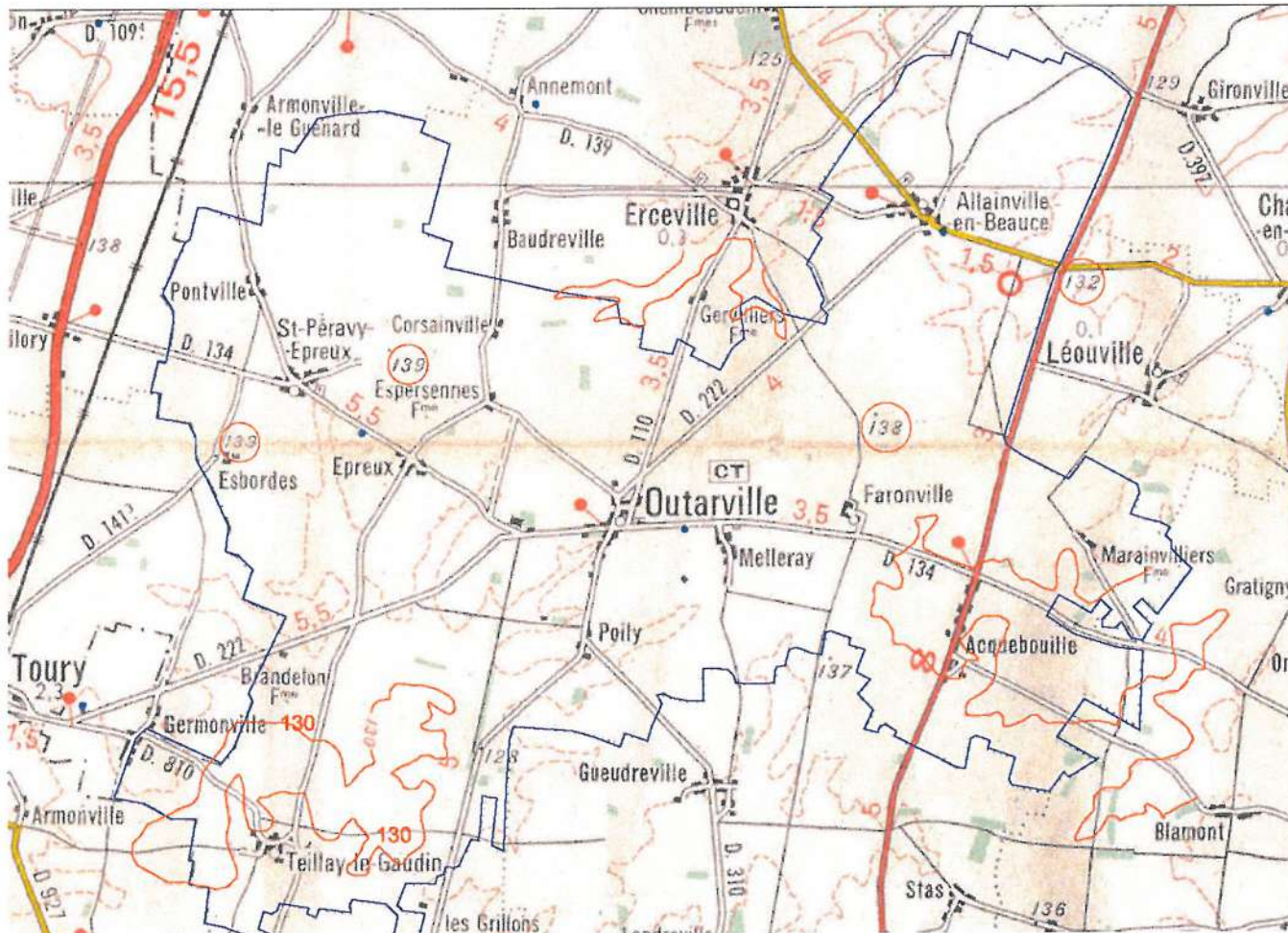
					2009		2014		2020	
2.00	Voies et Réseaux									
	2.1	Voies et réseaux								
			desserte				<i>ns</i>			
		interne	piétons			0				
			velos			0				
			automobile							
	2.2	Parkings								
						CA, Mairie, BaF				
						Perception, Place de l'Eglise				
	2.3	Equipements de la voirie et des espaces publics								
			éclairage public				<i>ns</i>			
			bancs , boîtes à papiers, plaques et panneaux				<i>ns</i>			
	2.4	Communications								
			Station Autobus				0			
			Gare routière				0			
			Sation SNCF				0	Toury		



Le schéma ci-dessus hiérarchise les circulations dans le bourg. L'avenue d'Arconville reste un axe important de circulation. La circulation poids lourd est déviée depuis le Nord mais au débouché du cimetière, les poids lourds ne se dirigeant pas vers Acquebouille reprennent la direction du centre pour se diriger vers Toury par l'avenue d'Arconville , ou vers Aschères ou Bazoches.

6)- Le site et l'environnement

topographie relief



L'ensemble du territoire se situe à une altitude moyenne de 135 mètres.

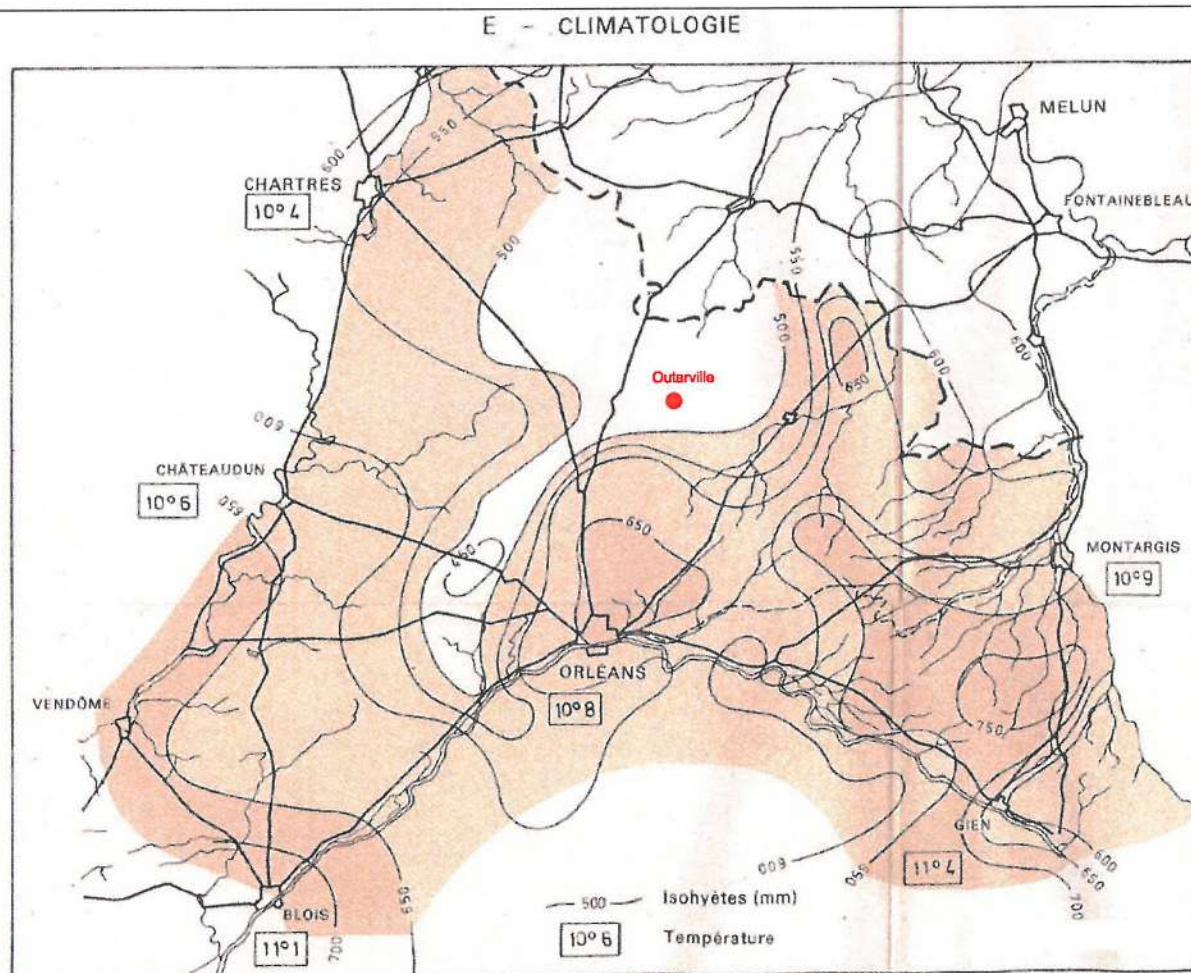
Deux points hauts :

139 mètres entre
Corsainville et
Espersennes

138 mètres un peu au
Nord de Faronville.

Les points bas se trouvent
au limites du territoire sur
Acquebouille, Teillay le
Gaudin et Allainville.

climatologie



Le canton d'Outarville se situe dans la partie ou la moyenne des pluviométries est inférieure à 500 mm.

Approche/ perception du bourg



Vue du bourg depuis la route venant de Toury.

La silhouette marque seulement le rapport entre les masses végétales : le parc d'Arconville dans l'axe de la route, et les plantations dans le bourg qui s'étirent sur la droite.

Vue du bourg depuis la route venant d'Acquebouille.

Le hameau de Melleray forme un premier plan, derrière lequel se trouve le bourg

Le paysage est identitaire de celui de Beauce.

- la notion de paysage doit être ré-interprétée par l'ampleur que prennent dans le champ de vision la présence de la terre et du ciel.
- Les bourgs, les hameaux et les bois semblent « posés » sur la ligne d'horizon. Leur approche même à faible distance ne modifie pas cette perception et ce n'est qu'« entré » dans ceux-ci que les critères se modifient pour retrouver une échelle de lecture des espaces plus abordable.

Deux identités apparaissent :

- la plaine beauceronne agricole avec un relief peu marqué occupé par une agriculture extensive (type openfield), de grands espaces ouverts offrant des horizons lointains. Ces champs peuvent être ponctués par quelques massifs boisés aux formes géométriques qu'il est nécessaire de préserver pour des raisons écologiques.
- le paysage bâti qui se présente sous trois formes :
 1. les fermes isolées réparties dans la plaine (Brandelon, Corsainville Espersennes .), souvent importantes, ouvrant leurs bâtiments de part et d'autre d'une vaste cour centrale, fréquemment accompagnées de hangars agricoles plus récents.
 2. les hameaux organisés autour d'une place centrale (Epreux), d'une ou plusieurs fermes (Esbordes), ou le long d'un axe de circulation (Melleray). On peut noter pour certains la présence d'arbres importants qui marquent la voie d'accès.
 3. le village groupé avec son bourg ancien dense et ses zones pavillonnaires, accueillant les services publics, l'église, les commerces et les activités (Outarville).

Les constructions sont disposées le long des rues en ordre continu, en alternant façades ou pignons reliés par des murs de pierres élevés. L'aspect du village est donc très fermé depuis les espaces extérieurs. La silhouette générale du village vu de la plaine est généralement basse. Les maisons sont de formes simples et régulières, souvent allongées. Dans le paysage agricole les châteaux d'eau et les clochers d'église sont de vrais repères manifestant la présence urbaine.

Des extensions des années 70 sont venues compléter le tissu ancien sous deux formes :

1. Les pavillons individuels en prolongement des voies à la sortie des bourgs. Cette forme d'urbanisation est en rupture avec le bâti ancien par son architecture et son isolement au centre de la parcelle.
2. Des opérations d'ensemble d'habitat individuel groupé qui malgré leur densité souffrent d'un manque de liaison entre elles et le centre ancien, d'une mauvaise lisibilité entre espace public et privé et d'une mauvaise appropriation des jardins privés.

Aujourd'hui certains d'entre eux apparaissent comme des logements insalubres, ou abandonnés. Il faut également noter que des espaces publics de détente n'ont pas été pensés dans ces îlots, ou mal pensés.

Aussi Outarville apparaît comme le pôle de la communauté de communes qui s'est peu développée depuis ces trente dernières années et qui doit assurer sa mutation.

En revanche il faut reconnaître le caractère rural des autres communes associées dont il s'agit de préserver la principale fonction agricole, sans pour autant figer l'urbanisation et l'accueil d'autres activités.

Le réseau d'eau et d'assainissement :

L'alimentation en eau potable est assurée par le captage d'Outarville.

Allainville en Beauce : captage d'Outarville
Faronville : captage d'Outarville
Outarville : forage – réservoir- surpresseur
St-Péravy-Epreux : captage d'Outarville
Teillay-le-Gaudin : captage d'Outarville

Assainissement

Le réseau d'assainissement est de type séparatif mais se résume en fait à un réseau d'eaux usées, le réseau d'eau pluviale étant inexistant.

Eaux Usées :

2 stations sont en fonctionnement :

OUTARVILLE :

Les eaux usées du bourg d'Outarville et de Melleray collectées par le réseau, sont traitées par la station communale d'épuration (située au-delà de Poily sur la route de Bazoches) ; celle-ci a une capacité nominale de 2000 équivalents habitants.

ST PERAVY / EPREUX

Les eaux usées des bourgs de ST PERAVY et EPREUX collectées par le réseau, sont traitées par la nouvelle station communale d'épuration (située à l'entrée de St PERAVY).

Pour les hameaux qui restent l'assainissement est individuel. Un SPANC a été créé sous l'égide de la Communauté de Communes.

Eaux pluviales

Il n'existe pas à proprement parlé de réseaux d'évacuation des eaux pluviales : quelques avaloirs collectent les EP vers les mares, puisards, noues et fossés qui servent d'exutoires.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La commune d'Outarville fait partie du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères SITOMAP de Pithiviers.

1. Environnement biologique

Outarville se déploie en plein cœur du plateau de Beauce. De ce fait, aucun relief ne vient troubler le territoire dont la surface se place entre 130 et 140 m d'altitude et l'hydrographie y est inexistante. L'emprise au sol est largement occupée par une agriculture intensive d'openfield. Il s'agit pour beaucoup de vastes parcelles seulement rythmées par la présence de chemin d'accès, de routes, de grandes fermes ou de quelques hameaux. La forêt ou l'élevage sont absents de cette surface. Il convient cependant d'intégrer la protection et la conservation des parcs boisés existants. Il s'agit là d'éléments de protection indispensables pour la faune et la flore qui les occupent. D'autant plus indispensables qu'ils sont rares et permettent donc de conserver une biodiversité plus riche que celles offertes par les terres agricoles. Les terrains et parcs privés comme ceux d'Arconville (à Outarville) ou bien encore Faronville sont des exemples d'espaces boisés et diversifier à protéger par le classement en PLU en espace boisé à protéger.

2. Environnement humain

Hormis quelques grandes fermes isolées telles Espersennes, Corsainville, Marainvilliers, Faronville ou bien encore Brandelon les habitants sont majoritairement regroupés à Outarville même (soit dans le bourg, soit le long des routes qui y mènent) et secondairement dans les communes associées de Saint-Péravy-Epreux, de Teillay ou d'Allainville en Beauce. Quelques hameaux comme Epreux ou Melleray concentrent quelques habitations d'ouvriers non-agricoles ou d'employés. La majorité des logements sont anciens et ont plus de 60 ans, ils demeurent cependant occupés. Le long des routes se sont construits depuis 1975 des pavillons pour les populations non-agricoles comme à Melleray ou Saint-Péravy-Epreux.

– ELEMENTS OU INDICES ARCHEOLOGIQUES

Le territoire d'Outarville est largement occupé par des indices ou sites archéologiques. Ces sites de diverses natures se répartissent le plus souvent le long des voies de communications et/ou dans les hameaux et cœur de village. Ce qui atteste bien sûr l'existence ancienne de certaines routes, notamment l'ancienne voie romaine dite « Chemin Chaussée » qui reliait Paris à Orléans. Il s'agit maintenant de la Route Départementale 97 qui traverse le village d'Acquebouille. Le hameau et une léproserie sont ainsi attestés respectivement dès les XII^e et XIII^e siècles. Toutefois, la majeure partie de ces éléments historiques n'est établie que par prospection aérienne et leur datation demeure très aléatoire.

Diamétralement opposé à Acquebouille, le village de Saint-Péravy-Epreux et le hameau de Epreux sont riches de traces gallo-romaines et médiévales. Là aussi, les registres paroissiaux et les cartes de Cassini confirment l'implantation humaine ancienne sur ces sites. Teillay-le-Gaudin et Germonville existent déjà au Moyen-Age, ce qui est confirmé par les cartes de Cassini de l'Epoque Moderne.

La commune projette de réaliser un musée pour accueillir la collection Poitel, du nom d'un érudit local ayant accumulé de nombreuses pièces.

2 ème Partie

le projet pour l'avenir

1) – Synthèse et objectifs

Le plan d'occupation des sols de la commune d'Outarville (1989) a correspondu aux exigences de l'aménagement du territoire communal en organisant les droits des sols. La modification du 25 novembre 1999 de ce POS a formalisé des zones NA, NB, NC et ND avec des orientations d'aménagement sur les zones NA. Il apparaît cependant que les zones NA prévues dans celui-ci, n'ont pas fait l'objet d'opérations structurantes permettant un réel développement de la commune.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme doit :

- tout mettre en oeuvre pour maintenir au moins la viabilité des services publics existants sur le territoire communal, en permettant une évolution maîtrisée de la population par la recherche de nouveaux secteurs d'extension autorisant le développement dans le secteur de l'habitat. (la commune ne présente plus aujourd'hui qu'une minime capacité d'accueil.)
- préserver l'espace rural affecté aux pratiques agricoles, en assurant une utilisation économe et équilibrée de l'espace naturel rural.
- prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes en fonction des besoins présents et futurs en matière ;
 1. d'habitat
 2. d'activités économiques
 3. sportives
 4. culturellesainsi que des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs.
- veiller à la préservation des ressources en eau, de la protection du sol et du sous sol ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine bâti.
- prévoir des opérations d'aménagement de l'espace communal (habitat, activités économiques et agricoles, équipements collectifs) qui permettent de trouver un équilibre entre un développement urbain maîtrisé, et la préservation de l'environnement. Incluant l'adaptation des moyens de transport de personnes et de biens vers les axes structurants (autoroute A19, SNCF, RN20).

Le Constat :

Après le faible rebond des années 70, la stagnation de la population et son vieillissement mettent Outarville (chef lieu de canton), dans une position délicate pour le maintien des services tant publics que privés.

Le Choix

Le maintien de cet état engendrera l'attraction d'Outarville dans l'orbite d'une ville proche. Outarville conserverait alors, le charme de ces bourgs ruraux, mais désespérément dépeuplés.

Une réaction énergique et volontariste sur l'aménagement et l'offre foncière, permettrait de structurer un développement nécessaire au maintien des services, et de limiter les opérations ponctuelles réalisées au gré des opportunités.

C'est dans ce dernier objectif que le PLU est élaboré

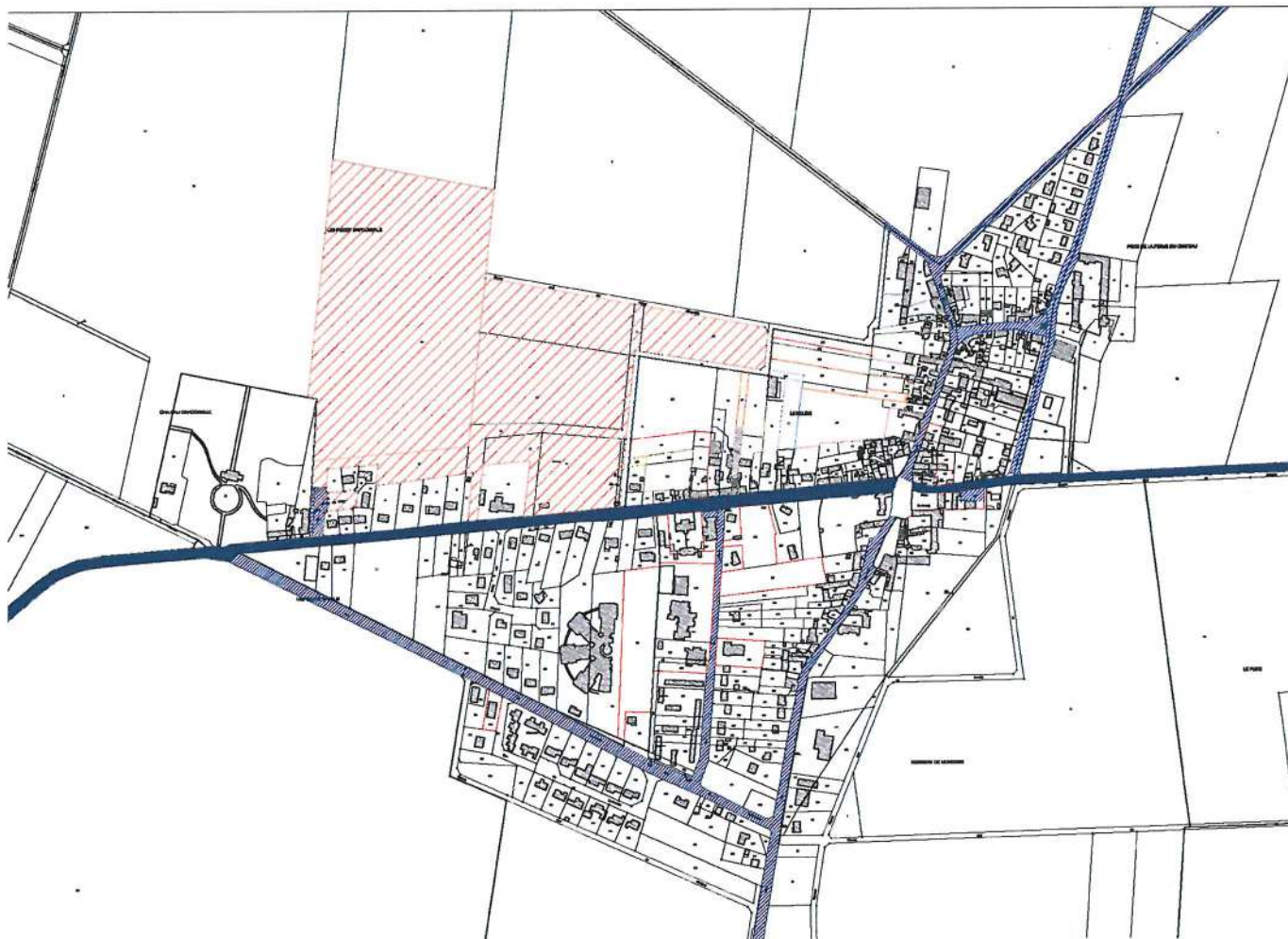
Des Eléments

Dans cette première phase et dans un souci d'efficacité, il conviendra de porter une attention particulière sur le bourg d'Outarville en limitant les développements des hameaux périphériques.

- L'objectif : Il ne semble pas inenvisageable d'aborder le chiffre d'une population de 2000 habitants à terme de 10 ans. Ce qui implique la production d'un minimum de 20 logts par an.

La commune pour cela a su, dans ces dernières années, saisir des opportunités et mener une politique d'acquisition foncière importante, d'environ 13,5 Ha.

Cette réserve foncière d'un fort potentiel, est cependant uniquement accessible depuis l'avenue d'Arconville. L'objectif du Plu sera de mettre en place les outils permettant de créer un véritable morceau de ville et de programmer harmonieusement ses possibilités de réalisation.



C'est donc une réflexion globale sur le bourg qui sera menée pour présenter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables intégrant l'ensemble des contraintes dégagées par le diagnostic.

2) - Orientations, bases du PADD

Outarville retient comme lignes directrices le renforcement de son identité, le développement et le rayonnement de la commune en maintenant l'équilibre de son bourg et l'harmonie du cadre de vie de ses habitants

L'élaboration du PLU est un des moyens permettant de contribuer à ces objectifs en redéfinissant le droit des sols. Ces orientations servant de base à la réalisation du P.A.D.D doivent contribuer à :

- gérer l'aménagement de l'espace :
- conforter le développement économique
- poursuivre le développement en matière d'habitat
- prévoir les équipements publics.
- protéger le patrimoine, préserver l'environnement

gérer l'aménagement de l'Espace

La commune d'Outarville, consciente de sa position géographique a procédé une réflexion sur l'importance des voies D 110, D 222 et D 134 qui traversent la commune et sur les chemins de pourtour.

Pour répondre au double enjeu de la circulation agricole et de transit, une réflexion est menée pour une prolongation de la déviation du bourg par le Sud/Est pour éviter le transit par le centre bourg.

Cette prévision, importante pour la commune, marquant la prolongation de la déviation existante, assurera une plus grande sécurité de déplacement dans le bourg

conforter le développement économique

Le tissu artisanal et commercial de la commune est faible et doit être revitalisé.

Les activités de services et de commerce resteront centrées sur le bourg. Un axe de réflexion est actuellement à l'étude pour la redéfinition des espaces nécessaires à cette revitalisation voire à la création d'une moyenne surface commerciale de distribution.

poursuivre le développement en matière d'habitat

- les enjeux fonciers

A partir des surfaces que la commune a su dans ces dernières années acquérir, un véritable projet de développement est possible.

prévoir les équipements publics.

La commune est faiblement pourvue en équipements.

Les emplacements envisagés dans le schéma d'orientations permettront la réalisation d'équipements.

protéger le patrimoine, préserver l'environnement

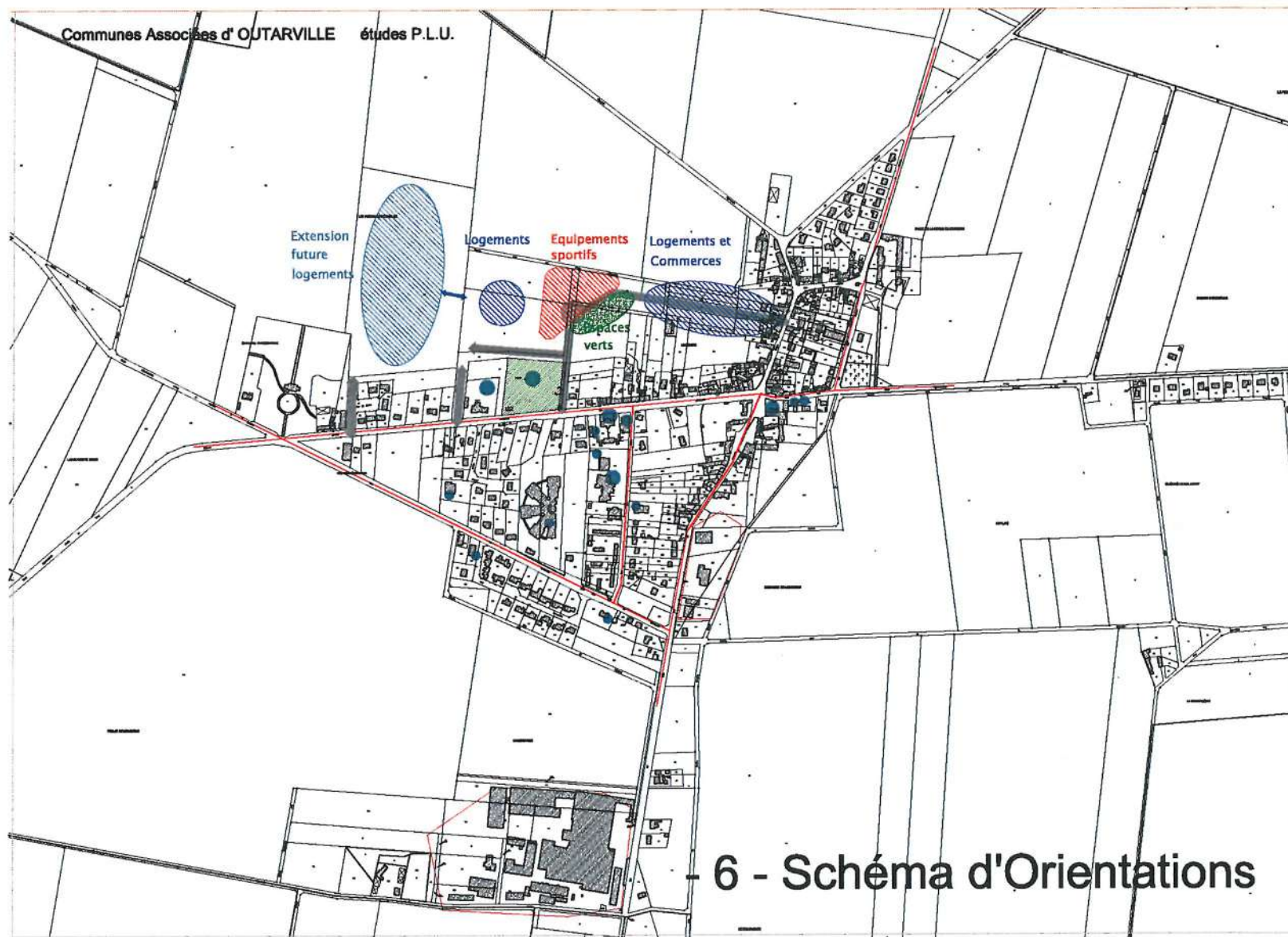
Les opérations d'aménagement des dernières années ont toujours été accompagnées d'un traitement paysager, avec un grand souci d'intégration et une forte végétalisation. Les vues du bourg tant de l'extérieur que de l'intérieur montrent l'importance des masses végétales dans l'image du bourg.

Les orientations définies par la commune montrent qu'elle restera soucieuse de :

- préserver l'identité de village rue avec ses trois punctuations urbaines.
- poursuivre les traitements d'entrée de bourg
- continuer la création d'aménagements paysagers en continuité des opérations d'aménagement.

Consommation d'espaces

Les opérations d'aménagement seront faites en veillant à la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.



3) - les perspectives et les moyens d'une évolution maîtrisée, le zonage

*** les zones agricoles A.**

Secteur A

Caractère de la zone

- Les zones A sont des zones naturelles, caractérisées par la valeur agronomique et biologique des sols.

Destination de la zone

- zone destinée à la valorisation agronomique des sols : Seules sont admises les occupations ou utilisations directement liées à cette activité

Caractère des dispositions réglementaires

- protéger les terres et les exploitations agricoles en assurant le développement de l'activité agricole
- préserver le paysage
- permettre et maîtriser l'intégration des bâtiments agricoles et liés directement à l'exploitation agricole
- permettre les réalisations d'équipements et ouvrage techniques d'intérêt général. (transformateurs, forages, éoliennes...)

Secteur Ah

Caractère de la zone

- Les zones Ah sont des zones faiblement urbanisées, correspondant aux petits hameaux, ou fermes isolées .

Destination de la zone

Dans le secteur Ah le but est de permettre l'évolution du bâti existant, tant dans le cadre des activités agricoles que de l'habitat.

Caractère des dispositions réglementaires

- permettre l'aménagement du bâti existant.

*** les zones urbaines U.**

Secteur Ua

Caractère de la zone

- Les zones Ua sont des zones urbanisées moyennement denses, correspondant aux parties desservies par un assainissement collectif, essentiellement aux bourgs d'OUTARVILLE/MELLERAY et ST PERAVY/ EPREUX.

Destination de la zone

- zone destinée à l'habitat, aux services et aux activités compatibles avec ceux-ci.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les formes d'habitats multiples, les services et les fonctions urbaines.
- préserver les formes architecturales traditionnelles « village »

Secteur Ua pb

Caractère de la zone

- Les zones Ua pb sont des zones à protéger en raison de l'existence de risques générés par l'usine STECO POWER.

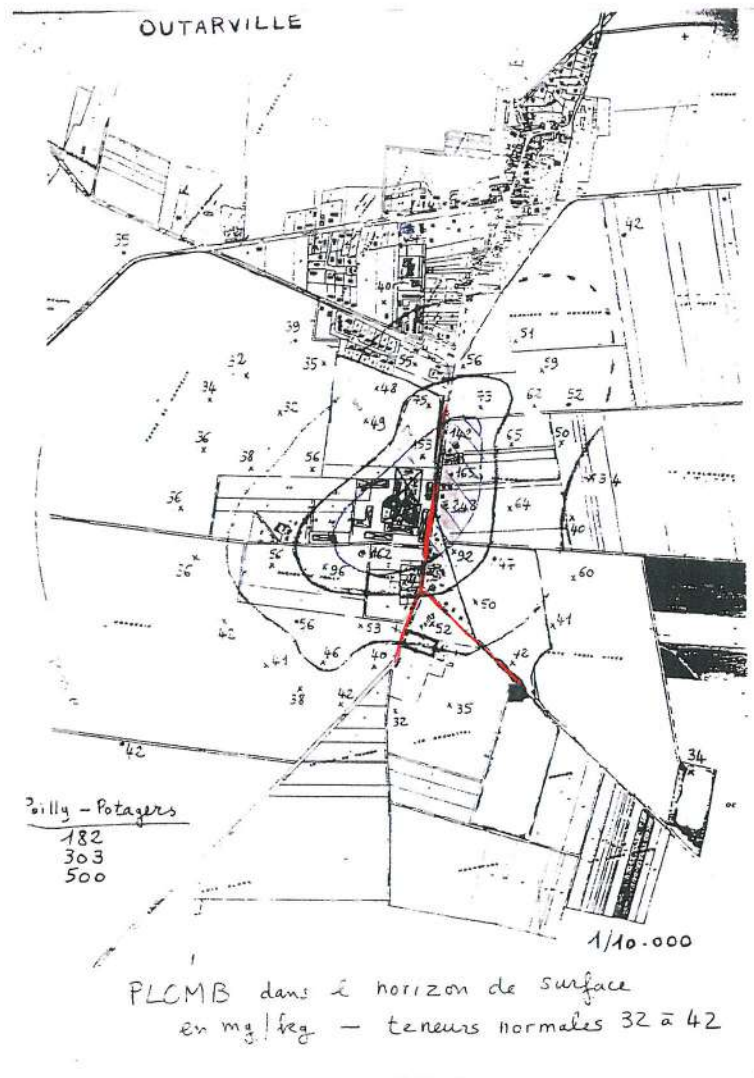
Destination de la zone

Dans le secteur Ua pb le but est d'encadrer strictement l'évolution du bâti existant, tant dans le cadre des activités agricoles que de l'habitat, et de restreindre les possibilités d'occupation humaine des sols.

Caractère des dispositions réglementaires

- permettre l'aménagement du bâti existant.

- réserver les possibilités de construction au bâti à faible présence humaine (stockage matériel, hangars, équipements à faible occupation etc.....)



Carte des teneurs en plomb dans l'horizon de surface

Secteur Ub

Caractère de la zone

- Les zones Ub sont des zones urbanisées, correspondant aux parties non desservies par un assainissement collectif, essentiellement aux hameaux d'ACQUEBOUILLE, GERMONVILLE, PONTVILLE, ALLAINVILLE en BEAUCE, TEILLAY le GAUDIN.

Destination de la zone

- zone destinée essentiellement à l'habitat, l'agriculture, les services et aux activités compatibles avec ceux-ci.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les formes d'habitats générant du bâti homogène.

Secteur Ui a

Caractère de la zone

- La zone UI a est une zone urbanisée, affectée aux activités de la société STECO POWER

Destination de la zone

- zone destinée aux activités industrielles .

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les activités en préservant les paysages et l'environnement .

Secteur Ui b

Caractère de la zone

- Les zones UI b sont des zones urbanisées, correspondant aux activités artisanales du bourg

Destination de la zone

- zone destinée aux activités artisanales et industrielles.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les activités en préservant les paysages et l'environnement.

*** les zones à urbaniser AU.**

Elles constituent des réserves à l'urbanisation future, desservies ou non par les réseaux

Secteur AU 1

Caractère de la zone

- Les zones AU 1 sont des zones à urbaniser, correspondant au bourg et à certains hameaux.

Destination de la zone

- zone destinée à l'habitat, aux services et aux activités compatibles avec ceux-ci.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les formes d'habitats multiples, les services et les fonctions urbaines.

Secteur AU 2

Caractère de la zone

- Les zones AU 2 sont des zones à urbaniser à long terme,

Destination de la zone

- zone destinée à l'habitat, aux services et aux activités compatibles avec ceux-ci.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les formes d'habitats multiples, les services et les fonctions urbaines.
- nécessitera une modification du PLU

Secteur AUi 1

Caractère de la zone

- La zone AUi1 correspond à l'extension de la zone UI existante, devant permettre l'implantation de nouvelles activités artisanales

Destination de la zone

- zone destinée aux activités.

Caractère des dispositions réglementaires

- favoriser les possibilités de développement des activités économiques.
- maîtriser le bâti de type industriel

*** les zones naturelles N.**

les zones N sont des zones naturelles et forestières, elles comprennent les parties de territoires dont la qualité paysagère, forestière, historique ou écologique nécessite une protection.

Caractère de la zone

Cette zone correspond aux espaces spécifiques, boisés ou d'intérêt paysager de la commune.

Destination de la zone

- zone est destinée à être protégée compte tenu de sa participation au paysage beauceron.

Caractère des dispositions réglementaires

- préserver les espaces constituant des éléments de paysage.
- permettre la mise en valeur du patrimoine naturel
- Permettre l'évolution du bâti existant en préservant les formes architecturales traditionnelles

– Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

POS de 1989 et 1999						Projet PLU					
Zones		secteurs				zones		secteurs			
U	1019899	UA a	421695			Ua	704401	Ua	656276		
								Ua pb	48125		
		UA b	598204			Ub	482328				
Ui	91310	Ui a	79800			Ui	130204	Uia	106942		
		Ui b	11510	1111209	2,44%			Uib	23262	1316933	2,89%
NA	223405	NA i	65085			AUi 1	43563				
		NA 1	14960			AU 1	128409				
		NA 2	119860			AU 2	50300				
		NA3	23500	223405	0,49%					222272	0,49%
NC	44167621					A	40365078	A	40275323		
								Ah	89755		
ND	67765					N	3665717				
				44235386	97,07%					44030795	96,62%
	45570000						45570000				

Analyse et commentaire

Les zones U

Les zones U voient leur surface augmentée par effet mécanique de réintégration de surfaces (NA) aménagées depuis la modification de POS de 1999:

- l'incorporation en zone Ua de parties zone NA ayant été aménagées (Maison de retraite,)
- l'incorporation de parties en zone ND proches de l'usine STECO POWER en zone Ua pb.
- l'incorporation de parties en zone NAI de St Péavy Epreux (station d'épuration)
- l'incorporation de parties de la zone NA2 des Pièces d'Arconville (lotissement de maisons individuelles)

Les zones AU

La surface des zones AU anciennement NA reste sensiblement constante (très légère baisse).

Les zones AU sont constituées essentiellement par le reliquat de zones NA sur le bourg et sur Teillay le Gaudin, augmentées de la zone AUi 1 générée par la déviation poids lourd et réservée à l'extension de la zone artisanale aujourd'hui entièrement occupée.

Les zones A et N

Les Zones A et N (anciennes zones NC et ND) sont en diminution légère, passant de 97,07% du territoire à 96,62% de celui-ci.

Le Plu prend en compte les soucis d'économie dans la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la commune.

3 ème Partie

cadre réglementaire

- 1) – Documents d'Urbanisme antérieurs
- 2) - Compatibilité du Plu avec les Lois et Documents supra communaux
- 3) - Annexes

3.1 Documents d'urbanisme antérieurs

documents existants

- le POS en date du 30 mai 1989
- la Modification de POS approuvée le 23 mai 2013
- SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais du 7 décembre 2011

3.2 Compatibilité du Plu avec les Lois et Documents supra communaux

Les dispositions du PLU sont compatibles avec les lois d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les prescriptions prises pour leur application.

Servitudes d'utilité publiques

Les principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et restreignant l'exercice du droit de propriété dans l'intérêt général sur le territoire communal sont :

- la servitude de protection aux abords des monuments historiques :
 - Eglise d'Outarville
- la servitude relative aux lignes aériennes
- la servitude relative aux liaisons hertziennes
- la servitude relative aux câbles de communication

LES SERVITUDES D'UTILE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire des communes associées d'**Outarville** sont énumérées ci-après.

- 1) Servitudes relatives à la protection des monuments historiques
(Fiche AC1)

Eglise d'Outarville : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
le 7 mars 1935.

- Périmètre de protection de 500 m autour de ce monument

Le service gestionnaire est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex 1.

2) Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines

(Fiche AS1)

Forage communal d'Outarville (Melleray)

Arrêté Préfectoral du 27 Octobre 1994

- Réglementation spécifique applicable à l'intérieur des différents périmètres de protection définis.

Le service gestionnaire est la Délégation Territorial du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409, 45044 Orléans cedex 1.

3) Servitudes relatives aux plans d'alignement

(Fiche EL7)

RD 22 – traversée d'Allainvilleen Beauce ; Plan d'alignement approuvé le 6 décembre 1851

RD 97 – traversée d'Acquebouille ; Plan d'alignement approuvé le 26 novembre 1851

RD 110 – traversée d'Outarville ; Plan d'alignement approuvé le 11 avril 1877

RD 222 – traversée d'Allainville ; Plan d'alignement approuvé le 19 août 1854

RD 222 – traversée d'Outarville ; Plan d'alignement approuvé le 26 novembre 1851

Servitude de recul frappant les propriétés bâties.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, secteur de Pithiviers, Z.A. de Morailles, rue des Garennes, B.P. 708, Pithiviers-le-Vieil, 45307 Pithiviers Cédex.

4) Servitudes relatives au transport de gaz

(Fiche 13)

Canalisation dite « Branchement d'Outarville » diamètre 100 mm catégorie A.

- Servitudes non-aedificandi de 4 m de largeur axée sur la conduite à l'intérieur de laquelle il ne peut être procédé sans accord préalable du gestionnaire, à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres ou de poteaux et à l'édification de murettes (les murettes ne dépassant pas 0,40 m de profondeur ou de hauteur sont admises).
- Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6 rue Charles de Coulomb 45000 ORLEANS-LA-SOURCE et la Direction Transport de Gaz de France, région Centre-Ouest, 50 rue Jean-Jacques Rousseau, 18108 Vierzon Cedex.

5) Servitudes relatives aux lignes électriques

(Fiche 14)

- Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres aux abords *des lignes de distribution*.

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6, rue Charles de Coulomb, 45000 Orléans-La-Source et la SICAP, rue du moulin de la canne, 45300 Pithiviers.

6) Servitudes relatives aux cimetières

(Fiche JS1)

Cimetières transférés d'Allainville en Beauce, d'Outarville, de St Péravy-Epreux et de Teillay-le-Gaudin

Servitudes non-aedificandi et relative à l'interdiction de puits dans un rayon de 100 mètres autour de chaque cimetière.

Le service gestionnaire est (sont) la(es) Mairie(s).

7) Servitudes relatives aux équipements sportifs et de loisirs

(Fiche JS1)

Installations sportives ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

- Servitude de protection de ces équipements et de leur affectation

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cédex 1

8) Servitudes relatives aux câbles téléphoniques

(Fiche PT3)

Câbles n° 65 et 362 sous emprise des RD97 et 134

- Servitudes relatives à l'établissement et au fonctionnement de ces câbles.

Le service gestionnaire est France-Télécom, Unité Régionale de Réseau Orléans, 10 bis rue Eugène Vignat, 45068 Orléans Cédex 2

plan en annexe : source DDT

Dispositions supra communales

- Protection et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

- Sites archéologiques

* Les utilisations du sol à proximité de ces sites sont soumises à consultation des services archéologiques

- Périmètres de protection des monuments historiques

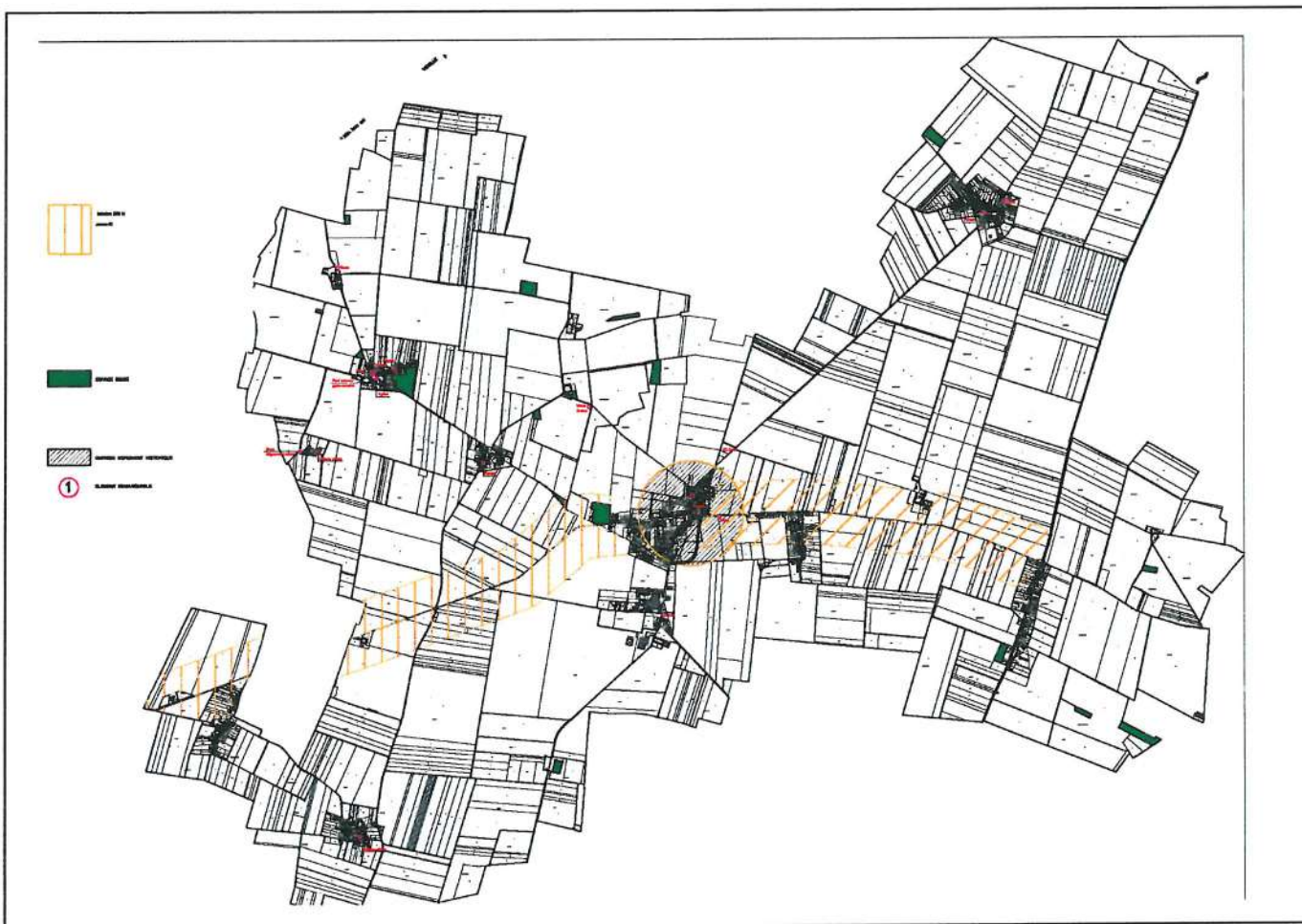
Eglise d'Outarville

Patrimoine naturel

La loi paysage du 8 janvier 1993, et les articles L.110 et L.121.10 du code de l'urbanisme précisent qu'il convient d'assurer la préservation des différentes entités écologiques et paysagères du territoire communal.

Cf : Etude d'environnement de l'IEA en date de février 2007 et ses recommandations

- Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées
- Espaces boisés classés



Bien que située dans des espaces très ouverts, la commune comporte des massifs boisés qui jouent un rôle important dans le patrimoine naturel de la commune

Le classement en Espace Boisés Classés des haies , bosquets , bois permet d'assurer leur entretien et leur protection tout en interdisant tout défrichement.

- Protection de l'environnement et du cadre de vie

- Environnement industriel

- La commune comporte 3 sites inscrits sur le fichier BASIAS

- CF fiche annexe : données BASIAS

- Environnement agricole

- * Le Plu prend en compte la nature des exploitations agricoles, le recensement de sièges d'exploitation, ainsi que leurs possibilités d'évolution dans le développement communal.

- Entrées de ville

- * La commune n'est pas traversée par des voies classées routes à grande circulation, et n'est pas soumise aux dispositions de l'art L 111.1.4 du code de l'urbanisme.

- Protection contre l'exposition au bruit

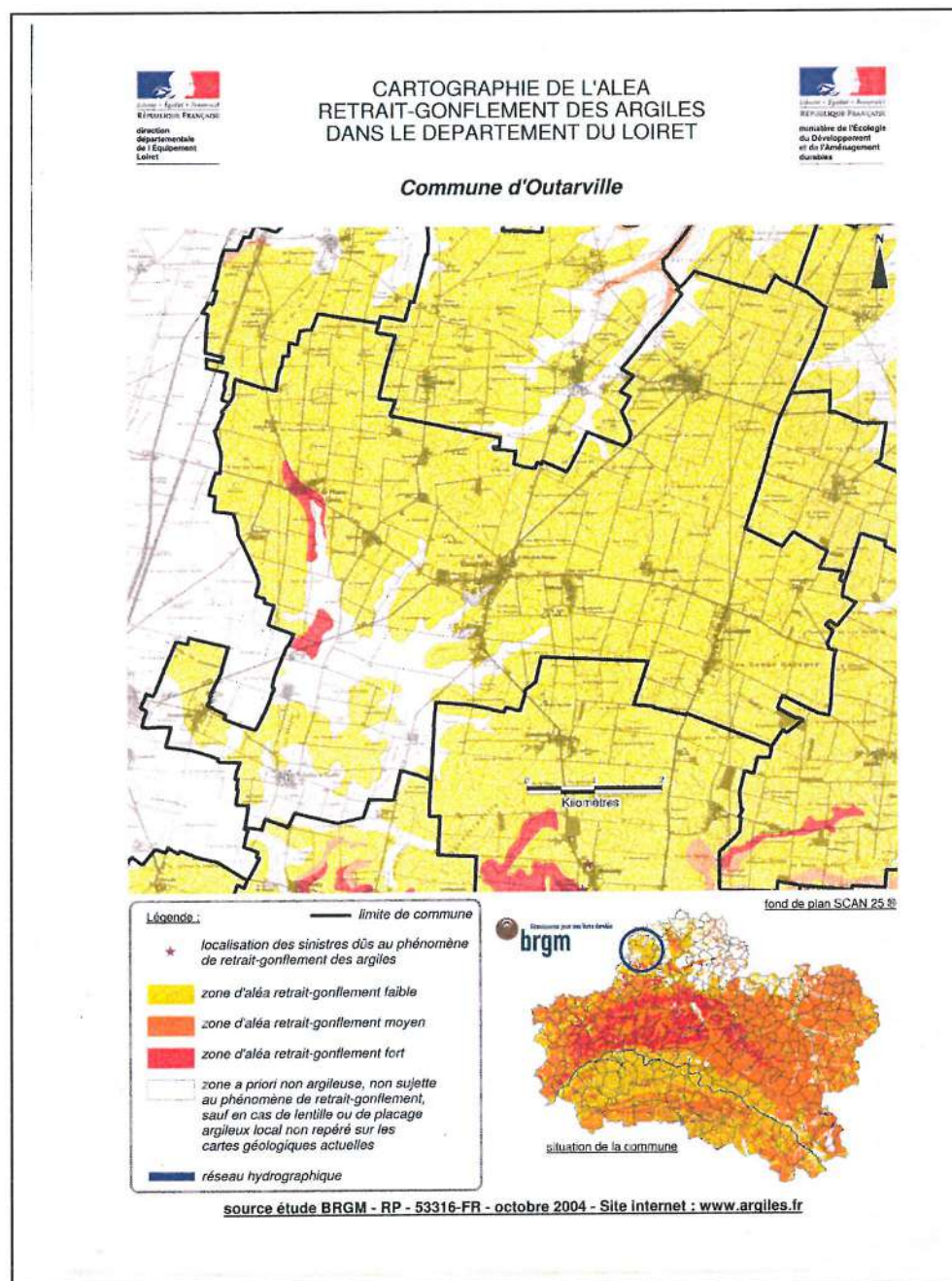
- Il n'existe pas de voie concernée par l'Arrêté Préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres et le Plan d'exposition au bruit :

-

- Protection contre les risques naturels et technologiques

- * CF annexe carte multirisque : naturels et technologiques

3.3 ANNEXES





PREFECTURE DU LOIRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
DE LA SANTÉ ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales



**Arrêté modificatif à
l'arrêté préfectoral du
18 septembre 2001
portant définition des
zones à risques
d'exposition au plomb**

**LE PRÉFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la légion d'honneur**

- . Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1311.2, L. 1334.5 et R. 1334-9 à R. 1334-13 ;
- . Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R. 123-19 ;
- . Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et plus particulièrement son article 123 ;
- . Vu le Décret n°99-484 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues à l'article L. 1334-5 du Code de la Santé Publique et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- . Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 1999 fixant le modèle de la note d'information à joindre à un état des risques d'accessibilité au plomb révélant la présence de revêtements contenant du plomb pris pour l'application de l'article R. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la circulaire DGS/VS3 n°99/533 UHC/QC/18 n°99.58 du 30 août 1999 relative à la mise en œuvre et au financement des mesures d'urgence sur le saturnisme ;
- . Vu la circulaire DGS/SD7C/2001/27 et UHC/QC/1 2001-1 du 16 janvier 2001 relative aux états d'accessibilité au plomb réalisés en application de l'article L. 1334.5 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- . Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2001 portant définition des zones à risques d'exposition au plomb ;
- . Vu la circulaire DGS/ n°309 du 3 mai 2002 définissant les orientations du ministère chargé de la santé et les actions à mettre en œuvre par les DDASS, DRASS et SCHS dans le domaine de la lutte contre l'intoxication par le plomb pour l'année 2002 ;
- . Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène du 23 juillet 2003 ;
- . Considérant que le plomb est un toxique dangereux pour la santé publique, et notamment pour celle des jeunes enfants ;
- . Considérant que l'emploi des peintures ou de revêtements contenant du plomb a été largement utilisé dans le bâtiment jusqu'en 1948 ;

1

- . Considérant, dès lors, que tout immeuble construit avant 1948 présente un risque potentiel d'exposition au plomb pour les occupants ;
- . Considérant que l'ensemble des communes du département comporte des immeubles construits avant 1948 en nombre conséquent ;
- . Considérant la nécessité d'avoir les coordonnées du vendeur et de l'acquéreur afin de mettre en place les mesures d'urgence pour lutter contre le saturnisme infantile ;

- . Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRETE

Article 1 : les articles 8 et 9 de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2001 sont abrogés et remplacés par :

ARTICLE 8 : Lorsque l'état des risques annexé à l'acte authentique qui réalise ou constate la vente révèle une accessibilité au plomb (présence de revêtements dégradés contenant du plomb à une concentration supérieure au seuil réglementaire), le vendeur ou son mandataire en transmet une copie complète au Préfet après la vente dans les meilleurs délais, en précisant simultanément à cet envoi les coordonnées complètes du propriétaire vendeur et de l'acquéreur.

ARTICLE 9 : Toute personne qui dérogerait aux principes visés par le présent arrêté s'expose à des sanctions et, le cas échéant, à des sanctions pénales au titre de mise en danger de la vie d'autrui (article 223-1 du nouveau code pénal).

ARTICLE 10 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies pendant un mois. Mention du présent arrêté sera insérée dans deux journaux paraissant dans le département du Loiret. Une copie sera adressée au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est située la zone à risque. L'arrêté sera inscrit dans les plans locaux d'urbanisme lorsque ceux-ci existent. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Article 2 : les dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2001 portant définition des zones à risque d'exposition au plomb non affectées par le présent arrêté restent applicables.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, Messieurs les Sous-Préfets, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et les Maires des communes du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ORLEANS, le 6 octobre 2003

**LE PRÉFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé Bernard FRAUDIN**

2



Commune d' Outarville

inventaire des cavités et des indices connus

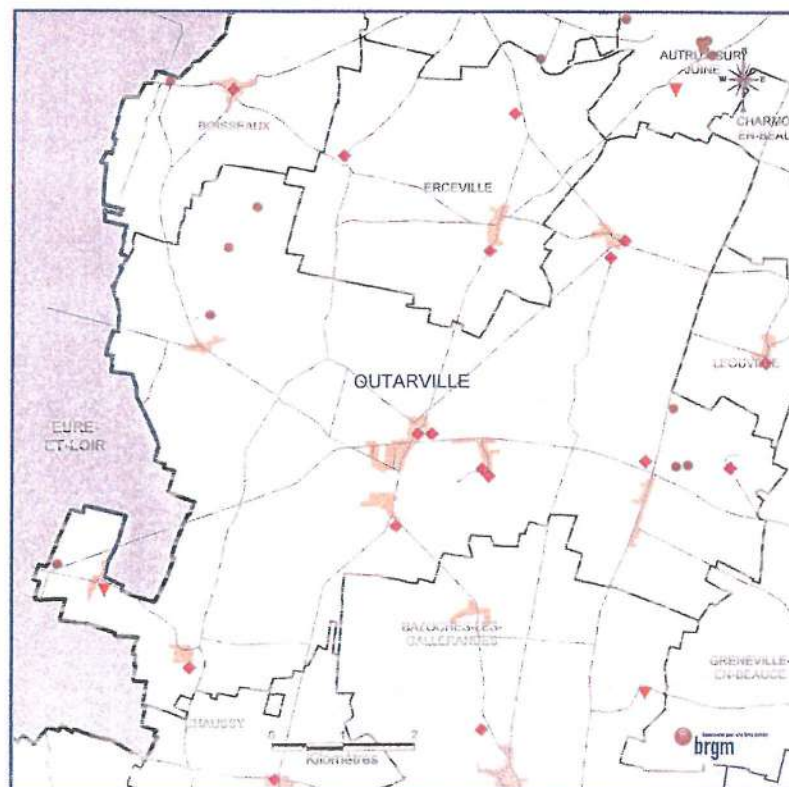
source étude BRGM
RP - 52491 - FR
octobre 2003
inventaire non exhaustif

Cavités générales par Type

- ▲ Carrière
- ◆ Cave et souterrain
- Cavité de nature indéterminée
- Dépression l.s. (indice de surface)
- ▼ Effondrement
- ▲ cavité naturelle
- Marnière

Occupation du sol

- réseau routier
- ▨ zones industrielles
- zones bâties



Fond de plan IGN 60 000



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service



Tableau de résultat

[Aide pour l'export](#)
[Exporter la liste](#)
[Exporter un tableau](#)
[Exporter les fiches](#)

Rappel des paramètres :

Commune : **OUTARVILLE**

Nombre de sites : 3 (1 page)

[Présentation](#)
[Définitions](#)
[Contexte législatif](#)
[Accès aux données](#)
[→ Liste des sites](#)
[Carte des sites](#)
[Résidus marées noires](#)
[Croisement Basias / AEP](#)
[Établissements sensibles](#)
[Droits d'usage](#)
[Retour accueil](#)
[Liens](#)
[Aide](#)
[Contact / FAQ](#)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de (s) l'entreprise (s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse Dernière (ancien adresse format)	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X II étendu (m)	Y II étendu (m)	X II étendu (m)	Y II étendu (m)
CEN4501249	Commune d'OUTARVILLE	Décharge d'ordures ménagères		OUTARVILLE (45240)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié				
CEN4501250	CHANSARD Marcel	Décharge d'ordures ménagères		OUTARVILLE (45240)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié				
CEN4501251	MARSILLE Raymond	Décharge d'ordures ménagères		OUTARVILLE (45240)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié				

1

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire des communes associées d'*Outarville* sont énumérées ci-après.

1) Servitudes relatives à la protection des monuments historiques (Fiche AC1)

Eglise d'Outarville : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 7 mars 1935.

- Périmètre de protection de 500 m autour de ce monument.

Le service gestionnaire est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex 1.

2) Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines (Fiche AS1)

Forage communal d'Outarville (Melleray)

Arrêté Préfectoral du 27 octobre 1994.

- Réglementation spécifique applicable à l'intérieur des différents périmètres de protection définis.

Le service gestionnaire est la Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131 rue du Faubourg Bannier, BP 74409, 45044 Orléans cedex 1.

3) Servitudes relatives aux plans d'alignement (Fiche EL7)

RD 22 – traversée d'Allainville; Plan d'alignement approuvé le 6 décembre 1851.

RD 97 – traversée d'Acquebouille; Plan d'alignement approuvé le 26 novembre 1851.

RD 110 – traversée d'Outarville; Plan d'alignement approuvé le 11 avril 1877.

RD 222 – traversée d'Allainville; Plan d'alignement approuvé le 19 août 1854.

RD 222 – traversée d'Outarville; Plan d'alignement approuvé le 26 novembre 1851

Servitude de recul frappant les propriétés bâties.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, secteur de Pithiviers, Z.A. de Morailles, rue des Garennes, B.P.708, Pithiviers-le-Vieil, 45307 Pithiviers Cédex.

4) Servitudes relatives au transport de gaz
(Fiche I3)

Canalisation dite "Branchement d'Outarville" diamètre 100mm catégorie A.

- Servitudes non-aedificandi de 4 m de largeur axée sur la conduite à l'intérieur de laquelle il ne peut être procédé sans accord préalable du gestionnaire, à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres ou de poteaux et à l'édification de murettes (les murettes ne dépassant pas 0,40m de profondeur ou de hauteur sont admises).

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6, rue Charles de Coulomb 45000 ORLEANS-LA-SOURCE et la Direction Transport de Gaz de France, région Centre-Ouest, 50 rue Jean-Jacques Rousseau, 18108 Vierzon Cédex.

5) Servitudes relatives aux lignes électriques
(Fiche I4)

- Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords *des lignes de distribution*.

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6, rue Charles de Coulomb, 45000 Orléans-La-Source et la SICAP, rue du moulin de la canne, 45300 Pithiviers.

6) Servitudes relatives aux cimetières
(Fiche JS1)

Cimetières transférés d'Allainville, d'Outarville, de St Pérvy-Epreux et de Teillay-le-Gaudin.

- Servitudes non-aedificandi et relative à l'interdiction de puits dans un rayon de 100 mètres autour de chaque cimetière.

Le service gestionnaire est(sont) la(es) Mairie(s).

7) Servitudes relatives aux équipements sportifs et de loisirs
(Fiche JS1)

Installations sportives ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

- Servitude de protection de ces équipements et de leur affectation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cédex 1.

8) Servitudes relatives aux câbles téléphoniques
(Fiche PT3)

Câbles n° 65 et 362 sous emprise des RD97 et I34.

- Servitudes relatives à l'établissement et au fonctionnement de ces câbles.

Le service gestionnaire est France-Télécom, Unité Régionale de Réseau Orléans, 10bis rue Eugène Vignat, 45068 Orléans Cédex 2.

OUTARVILLE

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



PLU approuvé le :
PLU précédé de :
POS approuvé le :
PROCEDURE

ECHELLE : 1/15000 ems

FEUILLE UNIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Urbanisme et Aménagement

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précisions, se référer aux documents officiels
en se rapprochant des services gestionnaires.

LEGENDE

PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

AD1

CAPTAIR D'EAU POTABLE
PERIMETRE DE PROTECTION RAYONNÉE

AD2

FEEDER DE GAZ

D

LIÈNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE HT

14

PROTECTION AUX ABORDS DES CEMETÈRES

INT

CABLE DE TÉLÉCOMMUNICATION

PT3



Nota : En ce qui concerne la distribution électrique MT - BT voir les plans du réseau S.I.C.A.P